

BILAN SALARIAL 2023 Des effets positifs pour les salariés



Des mesures bénéfiques!

- ◆ La CFDT a signé l'accord salarial 2023 et lors de la présentation du bilan, nous avons constaté de nombreux effets positifs.
- ◆ La revendication CFDT a abouti à la création des seuils d'augmentation collectifs. Cela a été très appréciée par les salariés car beaucoup plus lisible pour les salariés, les lignes managériales, et les RH.
- ◆ L'accord a été signé par la CFDT avec un taux directeur de 4,84%. Il a permis de préserver le pouvoir d'achat pour de nombreux salariés. L'inflation a été de 4,9% en 2023 d'après les économistes.

	8	Salaires globaux de base							
			Femmes			Hommes			
		1er décile	Salaire médian	9ème décile	1er décile	Salaire médian	9ème décile		
Salarié(e)s de droit privé	С	25 000 €	28 409 €	32 337 €	25 848 €	28 339 €	31 302 €		
	D	30 263 €	33 759 €	38 470 €	29 630 €	32 290 €	36 778 €		
	Dbis	35 934 €	41 117 €	48 023 €	34 533 €	38 569 €	47 626 €		
	E	44 647 €	53 070 €	64 681 €	44 387 €	54 037 €	67 258 €		
	F	62 770 €	74 483 €	92 005 €	62 828 €	75 982 €	97 543 €		
	G	100 021 €	120 987 €	172 952 €	105 059 €	128 320 €	192 944 €		
	С	34 002 €	36 157 €	38 292 €	34 368 €	36 330 €	38 014 €		
Fonctionnaires	D	37 643 €	39 829 €	42 311 €	37 527 €	39 719 €	42 322 €		
	Dbis	41 570 €	45 087 €	49 660 €	41 369 €	45 279 €	49 228 €		
	E	49 728 €	55 560 €	63 362 €	48 989 €	55 039 €	63 178 €		
	F	65 618 €	76 259 €	89 629 €	63 579 €	74 474 €	89 641 €		
	G	82 418 €	95 634 €	114 457 €	76 378 €	81 755 €	106 072 €		

Augmentations collectives, combien de salariés concernés ?

SEUILS (SGB)	MONTANT BRUT (€)				
≤ 33 000€	1 500 € euros pour 12 183 salariés				
≥ 33 000€ et ≤ 55 000€	1 300 € euros pour 26 666 salariés				
≥ 55 000€	1 100 € euros pour 14 889 salariés				









Augmentations collectives fonctionnaires classe I et II

Les 8 682 fonctionnaires de classes I et II ont bénéficié d'une augmentation de 850 € sur leur complément salarial. Ce montant représente en moyenne 2,25% de leur SGB.

Cette somme vient s'ajouter à l'augmentation du SGB résultant du changement d'indice (en moyenne 0,75 % du SGB).

A cela s'ajoute également une GIPA (prime garantie pouvoir d'achat) pour 6 250 salariés avec une moyenne de 643 €, versée en octobre 2023.

Enfin, tous ont bénéficié au 1^{er} juillet 2023 de l'augmentation de 1,5 % du point de la fonction publique. Cela se traduit en moyenne par une augmentation complémentaire de 1,27 % de leur SGB.

Augmentations individuelles

6 970 employés et agents de maitrise ont perçu une augmentation individuelle avec une moyenne de 1%.

32 539 cadres ont perçu une augmentation individuelle avec une moyenne à 2%.



Détails des augmentations individuelles par périmètre

	Utilisation des enveloppes N+1 *									
	Al employés et agents de maitrise droit privé (enveloppe 1%)				Al cadres (enveloppe 2%)					
	% décisions à zéro		% décisions >3%		% décisions à zéro		% décisions >3%			
DO Grand NE	!	58%	·	8%		26%		16%		
DO Grand SO	(60 %	[2] [3]	7 %		27 %	[2] [3]	20%		
DO grand ouest	•	47 %		2%		19%		13%		
DO Grand SE	!	53%		5%	å.₃	21%		15%		
DO IDF	!	55%		6%		28%		15%		
DO Antilles Guyane	•	41%		2%	€ ■	19%		10%		
DO Réunion Mayotte	!	54%		4%		31%	2 1 3	16%		
DTSI	•	40%		2%	7 - Y	18%		10%		
Fonct Corp	· / i /.	34%		3%	2 1 3	12 %		9%		
OF Siege	2 1 3	18%		2%	240	16%		11%		
SCE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	37 %		4%	2 1 3	8%		9%		
Innovation	2 1 3	24%	<u> </u>	0%		27 %		7 %		
Wholesale		36%	•	1%		14%		10%		
ORANGE SA	!	52 %		5%		18%		11%		

^{*} mesures qui s'ajoutent éventuellement aux mesures collectives

Budget promotion, mobilité et parcours professionnels

8 273 salariés ont eu une mesure promotion, mobilité, parcours professionnels avec une augmentation moyenne de $4,3\,\%$

L'accord 2023 était le meilleur accord salarial signé chez Orange depuis de nombreuses années, la CFDT demande donc sa reconduction pour 2024

